

# POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ALPINE

En cohérence avec la politique environnementale du Groupe Renault, l'Usine de Dieppe s'engage à :



- Prévenir et réduire en continu l'empreinte environnementale et les impacts sanitaires de ses activités, tout en contribuant à la compétitivité du Groupe Renault et à la protection de ses actifs matériels et immatériels par :
  - La maîtrise des consommations énergétiques et des émissions atmosphériques,
  - L'utilisation au juste nécessaire des matières premières,
  - La réduction à la source et la maximisation de la valorisation des déchets,
  - La prévention de la contamination des sols et eaux souterraines,
  - La maîtrise des consommations d'eau et des rejets dans le milieu aquatique,
  - La prévention des pollutions accidentelles,
  - La maîtrise des nuisances sonores et olfactives,
  - La maîtrise du risque chimique,
- Mettre en œuvre un Système de Management environnemental certifié ISO 14001, en vue d'assurer l'amélioration continue des performances environnementales et de se conformer aux réglementations et aux engagements volontaires du Groupe Renault,
- Sensibiliser ses collaborateurs aux enjeux environnementaux et communiquer sur ses performances.

Afin d'atteindre ces objectifs, le site définit chaque année son **Programme Environnemental** et les moyens associés, en cohérence avec son Schéma Directeur et ses aspects environnementaux significatifs.

La Direction s'engage à appliquer cette politique et encourage toutes les personnes qui travaillent pour ou pour le compte de l'entreprise à collaborer à sa mise en œuvre.

**Francis Périni,**  
Directeur de l'usine de Dieppe

**Les membres du Comité de Direction**

## POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU GROUPE RENAULT

- Prévenir et réduire en continu l'empreinte environnementale et les impacts sanitaires de nos produits, services et activités, en intégrant les principes de l'analyse du cycle de vie et de l'économie circulaire,
- Contribuer activement à la compétitivité du groupe Renault et à la protection de ses actifs matériels et immatériels,
- Mettre en œuvre le management environnemental sur l'ensemble du groupe Renault et de sa chaîne de valeur, en vue d'assurer le progrès continu et de se conformer aux réglementations et aux engagements volontaires.

**Les domaines d'actions prioritaires sont :**

1. Changement climatique & efficacité énergétique.
2. Ressources & économie circulaire compétitive.
3. Santé & écosystèmes.
4. Services et systèmes de mobilité innovants.
5. Management environnemental & transparence et responsabilité de la communication et du dialogue avec les parties prenantes.